



Conseil Communal
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 juin 2026 sous la présidence de
Monsieur Vitor Pinhal, Président.

Ordre du jour

1. Appel ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2026 ;
4. Intervention du contrôleur des champignons ;
5. Préavis municipal N° 53/2026 relatif aux comptes communaux 2025 ;
6. Communications de la Municipalité ;
7. Propositions individuelles et divers.



Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité, la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, Monsieur Yann Francescato, qui interviendra au sujet du contrôle des champignons, et il souhaite la bienvenue au public.

Il rappelle que la séance est enregistrée et que selon la loi, il est obligé de le mentionner avant le début de chaque séance.

1. Appel

Présidence : 1

Présents : 31

Excusés : 2 (Messieurs Christophe Kipfer et Christophe Mayor)

Absent : 1 (Monsieur Frédéric Kehrli)

Le quorum de 18 étant atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal
CONCISE

2. Approbation de l'ordre du jour

En absence de remarques, le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2026

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Michaël Hottinger demande une correction concernant son intervention citée à la page 8, relative à l'éclairage public et au sondage réalisé : ce n'est pas la majorité des habitants qui était d'accord de prolonger l'horaire d'extinction mais la majorité des habitants ayant répondu au sondage, ce qui ne revient pas tout à fait au même.

Le Président prend note de cette remarque, dont il sera tenu compte.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 11 mai 2026.

Résultat du vote : Oui : 30 Non : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal du 11 mai 2026 est adopté.

4. Intervention du contrôleur des champignons

Le Président donne la parole à Monsieur Yann Francescato, domicilié à Vaugondry, contrôleur officiel des champignons breveté, qui nous présente le service de contrôle mis en place par un groupement de communes réunissant Concise, Tévenon, Novalles, Fiez, Fontaines et Champagne.

Il rappelle que dans le canton de Vaud, il incombe aux communes de s'assurer qu'un service de contrôle des champignons est à disposition de la population. Le contrôleur d'Yverdon, qui assurait quasiment une permanence à l'année, a pris sa retraite ; il ne subsiste qu'un contrôle à la police, une à deux heures par semaine pendant deux mois.



Conseil Communal CONCISE

Ayant obtenu son brevet l'année passée, Monsieur Francescato a souhaité, avec les communes, combler cette raréfaction du service au niveau local.

Cadre légal : la cueillette est limitée à 2 kilos par personne et par jour, uniquement de jour afin de ne pas déranger la faune sauvage. Douze espèces rares au niveau européen sont strictement interdites de cueillette et une liste rouge recense les espèces menacées.

Rôle du contrôle : s'assurer que l'identification du cueilleur est correcte, contrôler la qualité sanitaire des récoltes et donner des conseils de préparation et de conservation. Près de 90 % des intoxications sont causées par des champignons comestibles mais mal préparés. En Suisse, on estime à 30'000 le nombre de contrôles par année, portant sur environ 30 tonnes de champignons sauvages, dont plus de 40 % sont écartés (toxiques, mortels ou non comestibles). Le contrôle permet d'éviter environ 2'000 intoxications par année. En 2024, près de 800 intoxications ont été rapportées, mais aucun décès, contrairement à la France où ce système de contrôle, unique au monde, n'existe pas et où plusieurs décès sont enregistrés chaque année.

Il n'existe aucun « truc » pour reconnaître un champignon comestible (cuillère en argent, limaces, etc.) et l'identification par photo ou par intelligence artificielle ne fonctionne pas. Monsieur Francescato insiste sur la reconnaissance des amanites (lames blanches), responsables de plus de 90 % des empoisonnements mortels, l'amanite phalloïde étant très commune et très polymorphe dans nos régions.

Sur près de 15'000 espèces de champignons recensées en Suisse, environ 300 sont comestibles et 300 toxiques. Les connaissances évoluent en permanence : des espèces consommées depuis l'Antiquité se sont révélées mortelles. En cas de symptômes, il faut appeler le 145 (Tox Info Suisse), conserver les restes du repas et faire des photos. Certaines espèces nécessitent une préparation particulière pour être détoxifiées, notamment les morilles (toujours sèches, bien cuites au moins 20 minutes), responsables de neuf cas graves à évolution foudroyante depuis 2016. Il déconseille fortement le clitocybe nébuleux (« petit gris »), très problématique : environ 10 % des personnes ne le supportent pas et l'enzyme permettant de le digérer se perd avec l'âge.

Il sensibilise enfin l'assemblée au respect de la forêt et à la cueillette raisonnée : laisser les sujets trop jeunes ou trop vieux, replacer les champignons non désirés, préserver les habitats, et ne cueillir que des champignons entiers et identifiables. Il répond ensuite à diverses questions de l'assemblée (conservation des champignons séchés,



Conseil Communal

CONCISE

réserves naturelles où la cueillette est interdite, notamment la Grande Carigaie, cours de la Société de mycologie du Nord vaudois à Yverdon).

Le poste de contrôle sera ouvert les dimanches soir à l'ancien collège de Vaugondry, du dernier dimanche des vacances scolaires jusqu'à la fin de l'automne.

Le Président remercie chaleureusement Monsieur Francescato pour son intervention et pour son travail qui sauve des vies.

5. Préavis municipal N° 53/2026 relatif aux comptes communaux 2025

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission de Gestion. La rapporteuse, Madame Olivia Croci, lit le rapport.

Conclusion :

Cet exercice comptable boucle avec un excédent de revenus de CHF 291'173.18, alors que le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de CHF 664'860.-. L'amélioration du résultat s'élève ainsi à CHF 956'033.18 par rapport aux prévisions budgétaires.

Cette différence est expliquée par des charges de péréquation, de RADEGE et des intérêts moins importants que prévus, ainsi que par des meilleurs revenus sur les impôts, la vente de bois et la vente d'un terrain non valorisé au bilan.

La Commission tient tout particulièrement à féliciter la boursière pour l'excellence de son travail ainsi que la très bonne présentation des comptes, annotés de nombreux commentaires très utiles.

Compte tenu de ce qui précède et en conclusion, la Commission de Gestion vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Concise

VU le préavis municipal N° 53/2026 concernant les comptes communaux 2025

OUI le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D 'accepter les comptes 2025 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 tel que présentés.

La rapporteuse remercie encore Messieurs David Fasola et Jean-Gabriel Torres qui quittent la Commission de Gestion à la fin de cette législature, pour l'excellente collaboration, ainsi que la Municipalité pour son travail de ces cinq dernières années.



Conseil Communal
CONCISE

Le Président remercie Madame Olivia Croci de la Commission de Gestion et ouvre la discussion en proposant de passer les comptes en revue, chapitre par chapitre.

Chapitre 3, Compte de fonctionnement, page 6 : Monsieur Joël Jeanneret demande une explication concernant le montant négatif d'environ CHF 14'000.- du compte 4011.00, Impôt sur le bénéfice des personnes morales.

La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, explique que les taxations effectuées suite aux déclarations d'impôt ont fait apparaître des revenus bien inférieurs pour plusieurs sociétés ; des correctifs ont donc été passés, les comptes définitifs étant moins importants que les acomptes facturés, d'où un revenu négatif.

Chapitre 3, Compte de fonctionnement, page 14 (Déchetterie intercommunale) : Monsieur Joël Jeanneret constate que ce compte n'est jamais équilibré, depuis 2024 et même avant, et demande quand il le sera, tout en relevant que cela impliquera des taxes plus élevées.

Le Municipal, Monsieur David Romero, répond que le maximum autorisé par le règlement actuel est inférieur à ce qui serait nécessaire pour couvrir les frais de traitement des déchets. Une première version d'un nouveau règlement, permettant un plafond plus élevé, a été soumise ; elle a été rediscutée par le Canton, qui est revenu avec une proposition limitant ce plafond à ce qui se fait ailleurs dans le canton, mais qui ne permet toujours pas de couvrir les coûts réels, même avec la taxe au maximum. Le règlement doit encore repasser auprès du Canton pour validation ; la Municipalité espère aboutir d'ici la fin de l'année. S'agissant d'un compte affecté, le déficit d'environ CHF 30'000.- par année devrait normalement être couvert uniquement par les taxes, à l'instar de l'eau et de l'épuration ; le nouveau règlement proposera d'autres façons de taxer les contribuables permettant de couvrir l'intégralité des coûts.

En absence d'autres questions ou remarques, le Président soumet au vote le préavis municipal 53/2026, soit d'accepter les comptes 2025 de la Commune de Concise ainsi que le bilan au 31 décembre 2025 tel que présentés.

Résultat du vote : Oui : 31 Non : 0 Abstention : 0

Le préavis municipal N° 53/2026 relatif aux comptes communaux 2025 est accepté.



Conseil Communal
CONCISE

6. Communications de la Municipalité

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, qui s'exprime assis en raison de petits soucis de santé, adresse, au terme de cette législature, ses plus sincères remerciements aux membres du Conseil, à l'administration, à la voirie et à ses collègues municipaux pour ces cinq années de collaboration et de travail au service de la Commune. Au-delà des dossiers traités et des décisions prises, il retient avant tout l'excellente ambiance, le respect, la confiance et la convivialité qui ont permis d'avancer et de relever les défis.

Ses collègues et lui-même abordent la prochaine législature avec enthousiasme et détermination. Il donne une liste non exhaustive des tâches à venir : fin et contrôle du séparatif, raccordement de l'épuration à Yverdon, démolition des anciennes STEP, projets de construction (locaux voirie), création d'un nouvel appartement dans les combles de la gendarmerie et isolation périphérique, valorisation des anciens locaux de la voirie, vendre ou construire un appartement, grande salle (réparer ou reconstruire), créer de nouveaux locaux pour les sociétés, garantir la sécurité, se mettre aux normes, économiser l'énergie, optimisation du bord du lac (création d'une marina, développement des activités nautiques), règlements à revoir ou à créer, garantie des transports publics et accompagnement des CFF dans leurs projets.

Il remercie toutes et tous pour ces cinq belles années et se réjouit de poursuivre l'engagement au service de la population. Vive Concise !

Applaudissements de l'assemblée.

7. Propositions individuelles et divers

Nous écoutons la lecture du rapport de la séance de l'ACRG, par Madame Christelle Gavillet-Borioli.

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, remercie Madame Christelle Gavillet-Borioli pour son rapport détaillé.

Madame Christelle Gavillet-Borioli rapporte un incident survenu à la déchetterie : alors qu'elle amenait du carton avec ses enfants, sa fille de 8 ans s'est fait insulter par un particulier au motif que le carton n'aurait pas été déposé dans la bonne benne, alors que celle-ci était bien signalée « carton ». Elle juge ce comportement inadmissible envers une enfant et elle aimerait connaître la fonction de ce monsieur.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, reconnaît que ce monsieur n'est pas toujours très agréable, mais précise qu'il n'est pas un employé de la Commune de Champagne. Il profite du sujet pour relayer un courrier reçu : les déchets qui n'ont rien à y faire



Conseil Communal CONCISE

continuent de s'accumuler à la déchetterie. Il rappelle que celle-ci est réservée aux déchets ménagers – on n'y amène pas des dalles de jardin ou une remorque pleine – et que ces abus font augmenter les coûts. Des contrôles renforcés seront effectués. Il rappelle également, en lien avec les taxes, que le Préfet demande depuis deux ans déjà qu'une solution soit trouvée.

Monsieur David Matthey demande ce qu'il convient de faire des nombreux documents papier accumulés durant la législature : peuvent-ils être mis au vieux papier ou doivent-ils être conservés ?

Le Président répond que les Conseillers peuvent sans autre les mettre au recyclage, rien n'étant confidentiel puisque tout est public. La Commune, elle, est légalement tenue d'imprimer les documents officiels sur du papier 100g et de les archiver de manière officielle, ce qui est contrôlé chaque année.

Monsieur David Fasola s'exprime une dernière fois au sujet des pompiers :

- Statuts : les nouveaux statuts votés par le Conseil ont été acceptés et sont entrés en vigueur, de même que les GSP ; la police du feu est en vigueur depuis le début de l'année. De très nombreux contrôles sont effectués partout, avec des corrections apportées sans cesse. Si quelqu'un constate quelque chose de choquant à Concise, il est possible d'écrire à la police du feu à Yverdon (info@sdisnv.ch), qui se déplace.
- Interventions : la situation est très calme à Concise. Lors d'une intervention En Chenaux, l'absence de tube à clé a contraint l'intervenant à attendre deux heures pour se faire ouvrir les portes, sans savoir si un feu couvait à l'intérieur. Il n'existe pas de base légale pour exiger un tube à clé, mais la logique veut qu'il y en ait un, accessible avec une clé spéciale, faute de quoi les portes doivent être défoncées.
- Manifestations : la revue quinquennale aura lieu le 26 septembre 2026 à Yverdon, en présence du Conseil d'État et des nouveaux Municipaux, avec une grande fête organisée par les feux bleus. Le même jour à 14h00, à la grande salle de Concise, une démonstration réelle sera organisée sur place : intervention feu et gestion d'une inondation dans une partie du préau. Un article paraîtra dans L'Echo des Rebibes au mois d'août, un tout-ménage est espéré. L'objectif est d'en profiter pour le recrutement : sont recherchées des personnes d'environ 20 ans, mais 30, voire 40 ans conviennent très bien.
- Effectifs et organisation : le corps ne compte que 14 personnes alors qu'il devrait en compter 22 à 23 ; un jeune s'est déjà annoncé pour le recrutement et l'objectif est de trouver 5 personnes cette année. La collaboration avec Grandson se passe



Conseil Communal

CONCISE

très bien, notamment avec Monsieur Eric Beauverd, secrétaire de Grandson. Monsieur David Fasola a postulé comme chef de site de Concise afin de pouvoir intégrer l'état-major et faire bouger les choses.

Le Président remercie Monsieur David Fasola pour son engagement.

Monsieur Eloi Du Pasquier revient sur son intervention lors du dernier Conseil concernant la LNM. Il a mis la main sur le procès-verbal de la dernière assemblée des actionnaires de la LNM, qui s'est tenue il y a exactement une année, la prochaine ayant lieu dans deux jours. Ce procès-verbal mentionne les interventions des communes de Concise et de Grandson, qui demandaient à la LNM de renforcer les lignes en vue des manifestations importantes du 550e anniversaire de la Bataille de Grandson. Le président du Conseil d'administration et le directeur de la compagnie – tous deux remerciés depuis – avaient répondu favorablement, mais nous avons vu ce qu'il en a été. Il relève par ailleurs que le canton de Vaud finance la LNM à hauteur de CHF 453'000.- par année, sans desserte en retour, à une époque où il cherche des économies. Le canton de Fribourg verse le même montant mais est desservi (lac de Morat, Estavayer) et le canton de Neuchâtel, mieux desservi, paie CHF 791'000.-. Il invite la Commune à se rendre à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Municipale, Madame Birgit Knegtel, confirme que la Commune y sera représentée, mercredi. Le mécontentement a été exprimé à plusieurs reprises, notamment lors des séances avec l'ADNV, sans résultat : les promesses de la LNM ne sont pas tenues – « ils nous mènent en bateau ». Si la situation n'évolue pas, la contribution du canton de Vaud sera effectivement reconsidérée.

Monsieur Joël Jeanneret relève qu'au niveau des comptes, la législature a été marquée par le passage au MCH2, qui a représenté un travail énorme pour la boursière, qu'il tient à remercier personnellement.

Applaudissements de l'assemblée.

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, adresse ses remerciements de fin de législature : aux Présidentes et Présidents qui l'ont précédé, aux membres du Conseil pour leur confiance, ainsi qu'à l'équipe des scrutateurs pour les nombreuses heures consacrées aux votations et élections. Il rappelle que la législature avait commencé avec le COVID et les masques et se réjouit qu'une grande majorité des membres poursuive lors de la prochaine législature.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Monsieur Vitor Pinhal, remercie l'assemblée.

Il lève la séance à 21 06.



Conseil Communal
CONCISE

Les prochaines séances du Conseil communal pour cette année et sous la législature 2026-2031 sont :

- lundi 28 septembre 2026
- lundi 7 décembre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

Le Président



Vitor Pinhal



La Secrétaire



Marleen Colin